



LUTTER CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE DES MENAGES DE PARIS TERRE D'ENVOL

PIG (programme d'intérêt général) Lutte contre la précarité
énergétique et l'habitat indigne

Jacky VILTART

Adjoint chargé du logement de la santé et du handicap



LE PIG : DE QUOI PARLE-T-ON ?

- **Dispositif public incitatif pour la mise en œuvre des politiques d'amélioration du parc de logements privés existant.** Politique nationale portée par l'Agence Nationale de l'Habitat
- **Objectif : encourager les propriétaires occupants et bailleurs à réaliser des travaux grâce à des aides techniques, administratives et financières**
- **Un moyen de dynamiser l'économie locale, en mobilisant le secteur du bâtiment**
- **Un dispositif qui se concentre sur les publics les plus modestes** (plafonds de ressources pour les propriétaires occupants)
- **Un accompagnement gratuit et personnalisé pour le propriétaire**, dispensé par un opérateur spécialisé (diagnostics technique, sanitaire et social, montage et suivi des dossiers de subventions)
- **Des aides financières attractives et incitatives** : Anah, État (programme Habiter Mieux), collectivités, caisses de retraite.

DISPOSITIF PORTE PAR L'EPT et LES COMMUNES DE PARIS TERRE D'ENVOL

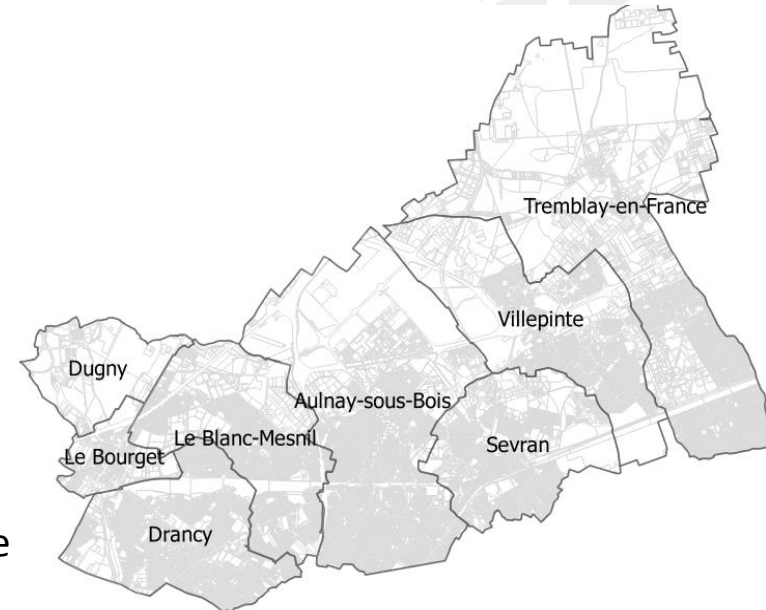


- SECTEUR D'INTERVENTION

- Les communes du territoire de Paris Terre d'Envol

- Aulnay sous Bois - Dugny
 - **Le Blanc Mesnil** - Sevrans
 - Le Bourget - Tremblay en France
 - Drancy - Villepinte

👉 Total: **8 communes** soit **350 000 habitants**



Dispositif cadré par une convention signée par le Préfet pour une durée de 3 ans (2016 – 2018) Mission de suivi animation jusqu'en juin 2019

UNE FAMILLE



DOSSIERS « ECONOMIE D'ENERGIE »

UN EXEMPLE - PROPRIÉTAIRE OCCUPANT

Le projet : Une famille relevant du plafond de ressources « Très Modestes » occupe une maison individuelle des années 1960. Afin d'améliorer son confort, elle souhaite réaliser les travaux suivants :

- Remplacement des fenêtres;
- Isolation par l'extérieur;
- Mise en place d'une Ventilation Mécanique Contrôlée

Montant total des travaux : 16 000 € HT – 16 880 € TTC

Gain énergétique : 33%



Le montant des aides : 12 904 € (dont 1 704 € de l'EPT)

Reste à charge pour le propriétaire : 3 976 €

Le projet est subventionné à hauteur de 76 %

Avant travaux



Après travaux



UN COUPLE DE RETRAITES



DOSSIERS « ECONOMIE D'ENERGIE » + « ADAPTATION »

UN EXEMPLE - PROPRIÉTAIRE OCCUPANT

Le projet : Un couple de personnes retraitées aux revenus très modestes selon les critères de l'Anah souhaite réaliser des travaux d'amélioration énergétique et d'adaptation dans leur appartement :

- Adaptation de la salle de douche
- Remplacement partiel des menuiseries
- Ventilation Mécanique Contrôlée
- Chaudière gaz à condensation



Montant total des travaux : 22 000 € HT – 23 525 € TTC

Gain énergétique : 45 %

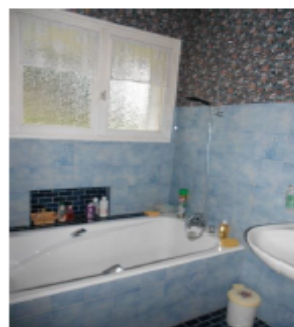
Justificatif de perte d'autonomie : GIR = 4

Le montant des aides : 17 000 € (dont 2 500 € de l'EPT)

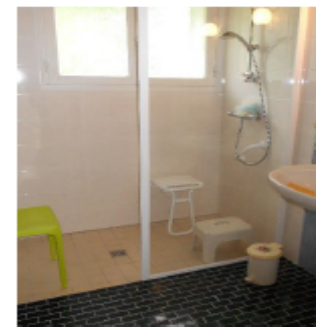
Le reste à charge pour le propriétaire : 6 525 €

Le projet est subventionné à hauteur de 72%

Avant travaux



Après travaux



Avant travaux



Après travaux



UN BAILLEUR (non social)



DOSSIERS « ECONOMIE D'ENERGIE » + « SORTIE DE DEGRADATION »

UN EXEMPLE - PROPRIÉTAIRE BAILLEUR

Le projet : Un bailleur souhaite rénover son logement de 35 m² classé « Très dégradé » au sens de l'Anah. Les travaux réalisés sont :

- Réfection des réseaux (plomberie/électricité)
- Mise en place du chauffage et VMC
- Remplacement des menuiseries

Montant des travaux : 40 000 € HT – 43 200 € TTC

Gain énergétique 40% et étiquette énergétique D après travaux

Engagements du bailleur

Le bailleur a choisi de conventionner son logement à loyer social, ces engagements sont donc les suivants :

- Loyer maximal : 347 € / mois (hors charge), soit 9,92€/m²
- Plafonds de ressources du locataire : 2 personnes (Revenus fiscal de référence max = 34 565 €)

Avantages pour le bailleur

- **Abattement fiscal de 60%** sur les recettes à déclarer pendant 9 ans
- **Montant des aides : 22 250 €**, soit un **reste à charges de 20 950 €** - projet subventionné à hauteur de 52%

Avant travaux



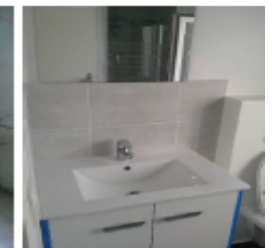
Après travaux



Avant travaux



Après travaux



**OBJECTIF: REDUIRE LA FACTURE ENERGETIQUE , LUTTER
CONTRE L'HABITAT DEGRADE DES MENAGES
BLANC-MESNILOIS**



DISPOSITIF INCITATIF PERMETTANT D'ASSISTER LES PROPRIETAIRES OCCUPANTS ET BAILLEURS A REALISER DES TRAVAUX (lutte contre la précarité énergétique) GRACE A DES AIDES TECHNIQUES, ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES RENFORCEES

➤ **POUR EN BENEFICIER IL FAUT :**

☞ **Habiter Le Blanc-Mesnil depuis au moins 15 ans**

☞ **Etre propriétaire du logement ou copropriétaire en petite copropriété (11 LOGEMENTS MAXIMUM)**

OU

☞ **Etre propriétaire bailleur , sous conditions de loyers**

LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ



LE DISPOSITIF

LES GRANDES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Le public concerné

- Propriétaires occupants sous les plafonds de ressources de l'Anah. La référence est le Revenu Fiscal de Référence de l'avis d'imposition sur les revenus N-2. En 2017 : Avis d'imposition 2016 sur les revenus 2015)

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources très modestes (€)	Ménages aux ressources modestes (€)
1	19 875	24 194
2	29 171	35 510
3	35 032	42 648
4	40 905	49 799
5	46 798	56 970
Par personne supplémentaire	+ 5 882	+ 7 162

- Propriétaires bailleurs acceptant de conventionner leurs logements (loyers et ressources locataires plafonnés)

Type de loyer	Loyer mensuel (€/m ²)	
	Surface inférieur à 65 m ²	Surface supérieur à 65 m ²
Loyer Très Social	9,05 €/m ²	6,27 €/m ²
Loyer Social	9,92 €/m ²	6,63 €/m ²
Loyer Intermédiaire	12,50 €/m ²	

LES TRAVAUX ELIGIBLES

LE TYPE D'HABITAT ELIGIBLE



LES GRANDES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Les travaux éligibles

Les travaux listés par l'Anah : isolation, autonomie, gros œuvre ,... Et inclus dans une des thématiques suivantes :

- Travaux d'économie d'énergie :
- Travaux d'économie d'énergie + Adaptation du logement au vieillissement
- Travaux d'économie d'énergie + Sortie de dégradation

Le type d'habitat éligible

Les logements de plus de 15 ans, soit :

- Maison individuelle
- Petit collectif de 11 logements maximum

OU S'ADRESSER



INFORMATION PRATIQUE

CITĒMĒTRIE

01 53 91 03 07

pig.paristerresdenvol@citemetrie.fr

Permanence le matin	Permanence l'après-midi - 13h30 - 16h45
Sevrans 4 ^{ème} vendredi du mois – 9h30-12h45 Pole tranquillité public – 6 rue de la Gare	Le Blanc-Mesnil 1 ^{er} jeudi du mois Hôtel de Ville – Salle Duquenne
Aulnay-sous-Bois 2 ^{ème} mercredi du mois – 9h-11h30 Service Logement – 21 rue Jacques Duclos	Villepinte 2 ^{ème} mercredi du mois Point d'accès au droit – 17 avenue Auguste Blanqui
Drancy 3 ^{ème} mercredi tous les 2 mois - 9h-12h 1 ^{ère} permanence : mercredi 15 mars 2017 Point d'accès au droit – 4 avenue Jean Jaurès	Tremblay-en-France 3 ^{ème} mercredi du mois Hôtel de Ville - Hall
Le Bourget 3 ^{ème} mercredi tous les 2 mois – 9h30-12h45 1 ^{ère} permanence : mercredi 19 avril 2017 Point d'accès au droit – 1 rue Pierre curie	

Mais aussi



Toutes les permanences sont ouvertes à tous les propriétaires de l'EPT

DEROULEMENT D'UNE DEMANDE



L'ACCOMPAGNEMENT DES MÉNAGES

SCHÉMA DÉROULEMENT D'UNE DEMANDE

